

Paris, le 06/02/2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État et les collectivités s'engagent avec l'Office national des forêts à La Malmaison : une forêt aujourd'hui plus accessible, demain plus résistante

Mercredi 5 février, l'Office national des forêts a présenté un ensemble de travaux réalisés en forêt domaniale de La Malmaison. Ce massif de deux cents hectares de chênes et de châtaigniers, ceint par les villes, a fait l'objet d'aménagements afin d'en renforcer l'accessibilité mais aussi de travaux forestiers importants de coupes et de plantations rendus nécessaires par les dégâts causés par les maladies comme la maladie de l'encre. L'État porte l'ambition que ce massif fasse l'objet d'un projet de classement en forêt de protection afin d'en conforter la préservation.

La visite de terrain a réuni Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ; Patrick Ollier, maire de Rueil-Malmaison et président de la Métropole du Grand Paris ; Véronique Jacqueline, maire de Vaucresson ; Philippe Langlois D'Estaintot, adjoint au maire de Rueil-Malmaison ; Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de l'Office national des forêts ; Mylène Testut-Neves, directrice de la DRIAAF et M. Eric Corbel, directeur de l'aménagement à Île-de-France Nature.

Une forêt plus accueillante

Au cœur d'un ensemble de communes (Garches, La Celle Saint-Cloud, Rueil-Malmaison et Vaucresson) comptant plus de 130 000 habitants, la forêt domaniale de la Malmaison accueille sur 200 hectares un public nombreux, essentiellement de riverains. L'accueil y revêt une importance particulière. Plusieurs projets d'aménagement pour améliorer l'accueil du public ont été financés par l'État, la Métropole du Grand Paris, le conseil département des Hauts-de-Seine et Île-de-France Nature. En effet, cette convention tri-partite (2025-2027) permettra de mobiliser près de 600 000 euros par an pour protéger ce patrimoine forestier.



L'entrée de forêt, en lisière de la commune de Vaucresson, avant / après travaux.

Aussi, à la demande de la commune, l'entrée de forêt en lisière de Vaucresson a été récemment réaménagée avec le soutien d'un financement du conseil départemental des Hauts-de-Seine. Les travaux visaient à faciliter et embellir l'accès à la forêt par la ville, avec le souci de canaliser les cheminements, de protéger les sols et de créer de la continuité avec des parcours existants comme la balade des quatre forêts, créée par le conseil départemental des Hauts-de-Seine. La stabilisation de la voie d'accès, mieux délimitée par des protections en bois, a amélioré la fonctionnalité de cette entrée de forêt. A l'occasion des travaux, 500 arbres ont été plantés (chênes, pin maritime, poirier, cormier et aulne) dans une volonté d'enrichissement et de diversification.



Les abords de l'étang de Saint-Cucufa avant les travaux.

D'importants travaux ont également été réalisés pour renforcer l'accessibilité de la forêt pour les personnes à mobilité réduite (PMR), notamment la promenade autour de l'étang de Saint-Cucufa : parking PMR, mise en accessibilité de la descente, revêtement durable du cheminement permettant aujourd'hui à tous de bénéficier de ce circuit. Des pupitres pédagogiques ont été également implantés : leurs explications sensibilisent le public à l'importance en termes de biodiversité des milieux humides en forêt.



Après travaux, des places dédiées PMR et une descente vers l'étang adaptée.

« Dans une forêt où la fréquentation est importante », a précisé Valérie Metrich-Hecquet, « le soutien apporté par l'État, la métropole du Grand Paris, la région, le département et les communes riveraines a été déterminant pour garantir le niveau de service attendu par les usagers. »

Vers le classement en forêt de protection

Dans le cadre du programme régional forêt-bois 2019-2029, il a été prévu le classement en forêt de protection de nombreux massifs forestiers d'Île-de-France afin de les préserver de tout changement d'affectation des sols, face à un risque fort d'urbanisation.

Le projet de classement de la forêt de la Malmaison a fait l'objet d'une consultation du public de novembre 2024 à janvier 2025. Ce classement, qui doit être finalisé dans les prochains mois, permettra de garantir aux riverains et au public la préservation de la forêt et de l'ensemble de ses fonctionnalités sur le long terme, sans pour autant exclure les travaux qui seraient rendus nécessaires.

Une forêt plus résistante

Forêt en grande partie composée de châtaigniers, la Malmaison est touchée par les effets du changement climatique qui renforce l'impact de certaines maladies, comme ici la maladie de l'encre. Si elle ne touche que cette essence d'arbres, cette maladie sans traitement connu oblige à des travaux importants pour créer une forêt à terme plus résistante. Ainsi, la parcelle visitée est représentative de la stratégie volontariste mise en place par l'Office, avec les crédits de l'État dans le cadre du plan France relance. Sur 1,7 hectare, les châtaigniers malades ont dû être coupés. Ils ont été remplacés par de jeunes plants d'essences insensibles à la maladie : chêne sessile, charme, poirier et pin laricio. La diversité des essences, gage de résilience, s'est doublée d'une sélection rigoureuse des provenances : tous les plants sont issus de graines récoltées en France.



Parcelle replantée par des jeunes plants d'essences diversifiées.

Sous les effets du changement climatique, dont les impacts sur la forêt sont de plus en plus visibles, l'Office a largement fait évoluer ses pratiques en mettant en place dans toute l'Île-de-France une sylviculture mélangée à couvert continu, aussi appelé futaie irrégulière. Récemment, avec le soutien de l'État et des élus, il a entamé une démarche innovante d'échanges avec les publics et les différentes parties prenantes (élus, associations, acteurs de la filière et membres de la société civile) pour réfléchir collectivement aux grandes orientations de gestion de la forêt de La Malmaison pour les 20 prochaines années. Entamée à l'automne 2024, elle se déroulera jusqu'en juin 2025 et donnera à voir ce que pourrait être la forêt de la Malmaison pour la prochaine génération de promeneurs.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



Office national des forêts

Antoine Cheret

06 79 65 70 17 / antoine.cheret@onf.fr